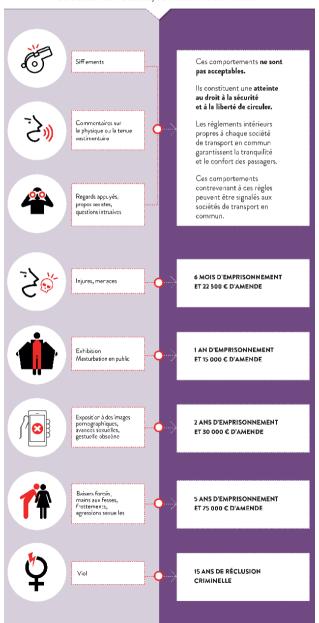
HARCÈLEMENT SEXUEL ET VIOLENCES SEXISTES : **QUE DIT LA LOI?**

Le harcèlement sexiste se caractérise par le fait d'imposer tout propos ou comportement à quelqu'un en raison de son sexe ou de son orientation sexuelle et de créer ainsi une situation intimidante, humiliante, dégradante ou offensante portant atteinte à la dignité de la personne.

Le quotidien des femmes ne doit pas ressembler à ça. Témoins, victimes : signalez ces comportements pour faire changer les choses.

DIFFÉRENTES FORMES, TOUTES INACCEPTABLES



TÉMOIN:



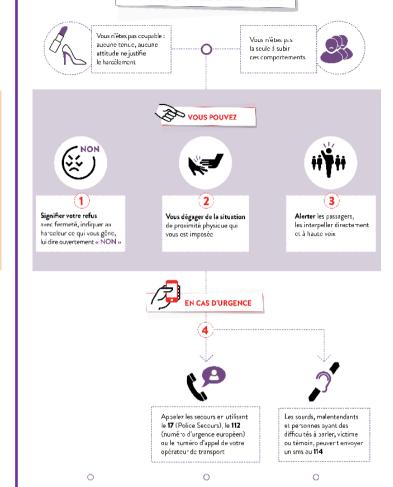
pour déposer plainte.

FACE AU HARCÈLEMENT, N'ATTENDONS PAS POUR RÉAGIR.

Plus d'informations sur femmes.gouv.fr/harcelement



VICTIME: **YOUS POUVEZ DIRE NON!**



VOUS AVEZ ÉTÉ VICTIME D'UNE AGRESSION:

N'hésitez pas à déposer plainte. Vous pouvez demander à un témoin de vous accompagner pour vous soutenir.

FACE AU HARCÈLEMENT, N'ATTENDONS PAS POUR RÉAGIR.

Plus d'informations sur femmes.gouv.fr/harcelement



Source

Infographies sur le thème du sexisme Ministères des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits de Femmes

LE CONSENTEMENT

TOUT ACTE SEXUEL DOIT ETRE CONSENTI PAR LES PARTENAIRES : LE CONSENTEMENT DOIT ETRE RECIPROQUE

- L'expression du non-consentement peut être verbal (propos, écrits) ou non verbal (comportements, silences, attitudes d'évitement) ou les 2.
- Le silence ne vaut pas consentement.
- Le consentement doit être libre et éclairé.
- Le consentement doit être donné par la personne ellemême.
- Le consentement est temporaire. Il peut être donné puis retiré.

IL N'Y A PAS CONSENTEMENT SI:

- Il est donné par un tiers.
- La personne n'a pas la capacité de consentir (par exemple : la personne est inconsciente du fait notamment de l'alcool, de drogue, de médicament, elle est endormie, dans le coma...).
- La personne a subi des violences, des menaces, de la contrainte physique, morale ou financière.

Elle peut être d'accord pour un acte sexuel et en refuser un autre.

Elle peut, après avoir consenti à l'acte sexuel, exprimer son refus de poursuivre ou de recommencer un autre jour. Le consentement peut être retiré à tout moment.

Extrait du court-métrage pédagogique « Une femme comme moi » Camille : « Et là il me redit la même chose, faudra bien que tu y passes un jour. Non ?

Moi je veux répondre « le sexe c'est pas une priorité dans ma vie », mais rien ne me vient, je suis pas très à l'aise.

Il me fait mal, je ferme les jambes le plus fort possible pour que sa main ne rentre pas... »

Chloé: « Je lui dis qu'il ne peut pas faire ça, mais il me demande quand est-ce qu'on peut se voir, il me dit qu'il pense à moi. Il m'embrasse de force et me touche les seins, il fait comme si j'étais consentante. »

Elise : « Plus j'exprime le fait que ça me choque, plus ça l'excite, plus ça l'amuse. Il jubilait de sentir une résistance. C'était vain.

Ça a été très très vite très clair, et très très vite je lui ai dit fermement non.

Le harcèlement, c'est pas de la drague qui dérape. Dans la drague, il y a la notion de plaisir, de consentement, d'échange, de respect... Le harcèlement sexuel, c'est de la destruction massive. On ne se rend pas compte à quel point ça peut détruire. »

LA DIFFERENCE ENTRE SEDUCTION -DRAGUE ET HARCELEMENT SEXUEL -VIOLENCE

LA SEDUCTION

Lorsqu'une personne souhaite séduire une autre personne, elle a des propos et des comportements positifs et respectueux. Elle est attentive et à l'écoute de ce que cela produit chez l'autre. Les relations souhaitées sont égalitaires et réciproques. Le jeu de la séduction a pour règles : le respect, la réciprocité et l'égalité. La personne se sent bien, respectée et en sécurité.

LE HARCELEMENT SEXUEL / VIOLENCE / OUTRAGE SEXISTE / HARCELEMENT DE RUE

A l'inverse le harceleur ne cherche pas à séduire ou à plaire, il veut imposer ses choix et son pouvoir. Il nie l'autre. Il ne tient pas compte des désirs, des choix, du consentement de l'autre. La victime est mal à l'aise, humiliée, nerveuse, en colère. Elle cherche à éviter de se retrouver avec le harceleur. S'installe alors une situation de domination.

Les comportements, propos subis créent **un climat d'insécurité, de peur et de tension pour la victime**. Ils peuvent traumatiser la victime.

La séduction est un rapport d'égalité alors que le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles sont des rapports de domination.

Source:

Livret d'accompagnement du court-métrage de formation « une femme comme moi »

À destination de la fonction publique

Comprendre et agir contre les violences sexuelles dans les relations de travail : l'entretien avec une victime

Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances



RIVA et agissements sexistes

